

**PENDARIES (Guillaume), notaire de Villemur, minutes 1605, f° IICLXVI & ss,
PH/JCHR/8941 & ss.**

Testament Jean Pendaries dit Janotet,
13.09.1605, mazage des Filhols, paroisse de St-Pierre de Canet
Jean PENDARIES dit Janotet, brassier, hab. du mas des Filhols,

- lègue à Jean PENDARIES et François PENDARIES ses co(u)sins, fils à + autre Jean
PENDARIES dit Cabalie, une terre assise paroisse de Canet, lieu appelé de la Combe Escurre (?),
portion d'un bois à costal Blanc (?), paroisse du Born, commun et indivis d'entre le testateur, Jean
PENDARIES, Jean PETIT, et autres ;

- lègue à Jean PENDARIES fils à Guillaume son co(u)sin, une petite pièce de terre, paroisse de
Canet à la Combe Escure (?) qui jadis appartenait à + Blasy PENDARIES, confrontée avec Jean
(Jeanne ?) PENDARIES, Marty CHAUBARD et les hoirs de Berenguier PENDARIES dit Borrut,
plus autre pièce de terre lieudit Als Filhouletz, confrontée avec Jean PENDARIES, Jean PETIT et
les héritiers de Jean PENDARIES Cabalie et terre du légataire, etc. ;

- lègue à Annette (?) PELISSIER, femme audit Jean en considération des agréables services etc. 3
héménées blé ;

- héritière générale et universelle, sa tante Bernarde PENDARIES, veuve de + Jean AURIOL, fils
d'Estienne, quand vivait des Auriols ;

- le susdit Jean PENDARIES, son filheul, reçoit aussi la maison dans laquelle le testateur fait son
présent testament avec sa part de pathus et codercs, ensemble le jardin et casal y joignant.

- le susdit François PENDARIES, frère audit Jean, reçoit aussi une pièce de mailhol appelée Le
Mailhollet del Pesguie (Pesquie ?) ;

- lègue à Jeanne PENDARIES femme à Anthoine COMBRE sa co(u)sine une pièce de terre qu'il a
assise au lieudit Camp d'Anrans (?), à condition que si elle vient à décéder sans enfant légitime,
veut que ladite pièce de terre revienne et appartienne au susdit Jean PENDARIES fils à Guillaume
ou aux siens.

Présents : Jean PENDARIES dit Jean PETIT, Jean PENDARIES fils de Pierre, Jean CHAUBARD
dit Milhet, Ramond BERNARD, Pierre CHAUBARD fils de Jacme, laboureurs du mas des Filhols,
Pierre CHAUBARD, faure du même lieu, Pierre DUPUY baschelier (?) de Villemur habitant,
Guillaume PENDARIES, notaire royal de Villemur habitant requis soussigné avec DUPUY.